

**dispositifs d'aides  
accès au logement**

20/02/2020

	GARANTIE DE LOYERS		DEPOT DE GARANTIE
	PARC PRIVE	PARC SOCIAL	TOUT PARC
<b>JEUNE DE 18 A 30 ANS</b> (jusqu'au 31ème anniversaire uniquement pour VISALE)			
EN RECHERCHE D'EMPLOI INSCRIT A PÔLE EMPLOI + RSA	VISALE	FSL	AVANCE LOCA-PASS
(SANS ACTIVITE - EN CONGE MATERNITE - EN CONGE PARENTAL) NON INSCRIT A PÔLE EMPLOI		FSL	FSL
SALARIE SECTEUR AGRICOLE		FSL si CDD ou apprentissage	AVANCE AGRI-LOCA-PASS
SALARIE SECTEUR PRIVE (CDI - CDD - CONTRAT D'APPRENTISSAGE - INTERIMAIRE - CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION)		FSL	AVANCE LOCA-PASS
ENTREPRENEUR OU AUTO-ENTREPRENEUR -		FSL	FSL
FONCTIONNAIRE TITULAIRE EN TEMPS PARTIEL - STAGIAIRE NON-TITULAIRE		FSL	FSL
SALARIE EN FORMATION OU MUTATION PROFESSIONNELLE		FSL (sauf CDI temps plein)	AVANCE LOCA-PASS
ETUDIANT SALARIE		VISALE	AVANCE LOCA-PASS CDD ≥ 3 mois ou plusieurs CDD ≥ 3 mois sur les 6 mois précédants sinon FSL
ETUDIANT BOURSIER			AVANCE LOCA-PASS si boursier d'Etat Français sinon FSL
ETUDIANT ou STAGIAIRE			AVANCE LOCA-PASS si ≥ 3 MOIS sinon FSL
EMPLOIS A DOMICILE (Assistante maternelle - Aide à domicile) CDD - CDI		FSL	FSL
VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE ou VACATAIRE - TRAVAILLEUR INDEPENDANT			FSL
INTERMITTENTS DU SPECTACLE			AVANCE LOCA-PASS
EN INTERIM (AUTRES)		FASTT	AVANCE LOCA-PASS
EN INTERIM		FASTT (être en mission au moment de la demande et avoir réalisé 414 h d'intérim sur les 12 derniers mois) sinon FSL	
<b>PLUS DE 30 ANS (jusqu'au 31ème anniversaire uniquement pour VISALE)</b>			
SALARIE SECTEUR PRIVE - CONTRATS AIDES - CDD - CDI	VISALE	FSL (sauf CDI temps plein)	AVANCE LOCA-PASS
SALARIE SECTEUR AGRICOLE - CONTRATS AIDES - CDD - CDI			AVANCE AGRI-LOCA-PASS
EMPLOIS A DOMICILE (Assistante maternelle - Aide à domicile) CDD - CDI			FSL
SALARIE EN MUTATION PROFESSIONNELLE			
AUTRES SITUATIONS (fonctionnaires, demandeur d'emploi...)		FSL	
ETUDIANT ou STAGIAIRE			
EN INTERIM (AUTRES) ALTERNANCE (sous conditions)		VISALE (si contrat >= 1 mois ou justifie d'1 mois continu de travail au cours des 3 mois précédents la demande) sinon FSL	FASTT
EN INTERIM		FASTT (être en mission au moment de la demande et avoir réalisé 414 h d'intérim sur les 12 derniers mois) sinon FSL	AVANCE LOCA-PASS
RETRAITES		FSL	
<b>PLUS DE 18 ANS AVEC UN BAIL MOBILITE * (SECTEUR PRIVE OU AGRICOLE)</b>			
ETUDIANT ou STAGIAIRE	VISALE	NON CONCERNE	PAS DE DG
MISSION TEMPORAIRE - EN FORMATION OU MUTATION PROFESSIONNELLE			
VOLONTAIRE DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE			

\* Bail mobilité = logement meublé - durée de 1 à 10 mois maximum, à la fin du bail mobilité possibilité de signer un bail meublé de 12 mois.